

ACTION URGENTE

DES JOURNALISTES D'AL JAZIRA DOIVENT BIENTÔT ÊTRE REJUGÉS

Les autorités ont annoncé que les journalistes Mohamed Fahmy et Baher Mohamed seront rejugés jeudi 12 février. Ils sont tous deux des prisonniers d'opinion. Peter Greste a été expulsé vers Chypre le 1^{er} février et se trouve désormais avec sa famille en Australie.

Les autorités ont indiqué à **Mohamed Fahmy** avant son procès en appel le 1^{er} janvier que renoncer à sa nationalité égyptienne serait la « seule issue » pour lui, a déclaré sa famille. Le journaliste aurait alors abandonné sa nationalité peu après. Mohamed Fahmy avait espéré qu'il serait expulsé vers le Canada mais il se trouve toujours en détention en attente d'un nouveau procès.

Les autorités n'ont montré aucune intention de libérer **Baher Mohamed**. Sa famille a dit à Amnesty International être inquiète face à son maintien en détention, affirmant qu'il était incarcéré pour avoir effectué son travail de journaliste.

Un autre groupe d'hommes emprisonnés dans la même affaire doit également être rejugé : **Sohaib Saad Mohamed Mohamed, Khaled Mohamed Abdullaouf Mohamed, Shadi Abdul Hameed Abdul Azeem Ibrahim et Khalid Abdulrahman Mahmoud Ahmed Abdulwahab**. Lors de leur procès l'an dernier, le ministère public n'a présenté aucun élément démontrant leur implication dans des actes terroristes.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités égyptiennes à libérer Mohamed Fahmy et Baher Mohamed immédiatement et sans condition, et à veiller à ce que leur condamnation soit annulée ;
- demandez-leur de faire en sorte que Mohamed Fahmy bénéficie d'ici là de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin et soit libéré pour raisons médicales ;
- priez-les instamment d'annuler les condamnations des quatre autres hommes qui sont liées à l'exercice pacifique de leurs droits aux libertés d'expression et d'association.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 23 MARS 2015 À :

Procureur général

Hesham Mohamed Zaki Barakat
Office of the Public Prosecutor
Supreme Court House, 1 « 26 July »
Road
Cairo, République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 577 4716
+202 2 575 7165
(uniquement aux heures de bureau,
GMT +2)

Formule d'appel : *Dear Counsellor, /*
Monsieur le Procureur général,

Président

Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo, République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 391 1441
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains
Mahy Hassan Abdel Latif
Multilateral Affairs and International
Security Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo
République arabe d'Égypte
Fax : +202 2 574 9713
Courriel : Contact.Us@mfa.gov.eg

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays. (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 83/14. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE12/002/2015/fr>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES JOURNALISTES D'AL JAZIRA DOIVENT BIENTÔT ÊTRE REJUGÉS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La plus haute juridiction égyptienne a annulé la condamnation de Mohamed Fahmy, Peter Greste et Baher Mohamed le 1^{er} janvier, et ordonné un nouveau procès. Ces hommes purgeaient des peines allant de sept à 10 ans de prison pour diffusion de fausses informations et soutien au mouvement des Frères musulmans.

Mohamed Fahmy et Peter Greste ont été arrêtés le 29 décembre 2013 à l'hôtel Marriott, et Baher Mohamed a été interpellé le même soir à son domicile. Le 29 janvier 2014, le ministère public a inculpé ces hommes de plusieurs infractions pénales, notamment de « diffusion de fausses informations », de « possession de matériel de diffusion non autorisé » et de « soutien ou appartenance aux Frères musulmans », groupe qu'il a accusé de mener des activités terroristes en Égypte.

En 12 audiences, le ministère public n'a produit aucun élément étayant les allégations selon lesquelles les trois journalistes d'Al Jazira auraient aidé les Frères musulmans, diffusé de « fausses informations » et possédé du matériel interdit. Il a fait obstacle au droit des prévenus d'examiner et de contester les éléments à charge, en n'invitant pas les avocats de la défense à assister à une projection des preuves audiovisuelles ordonnée par le tribunal. Il a tenté d'extorquer 1,2 million de livres égyptiennes (environ 135 500 euros) à l'avocat de Mohamed Fahmy en échange du visionnage de ces images.

En outre, des témoins clés de l'accusation ont contredit leurs propres déclarations écrites : des experts techniques ont ainsi admis, lors d'un contre-interrogatoire, qu'ils ne savaient plus quelle séquence les journalistes auraient falsifiée, qu'ils ignoraient si leur matériel était autorisé et qu'ils ne pouvaient pas évaluer dans quelle mesure ces hommes représentaient une menace pour la sécurité nationale. Par ailleurs, l'affaire a été entachée d'allégations faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, trois étudiants détenus dans cette affaire ayant déclaré au tribunal que les forces de sécurité les avaient battus après leur arrestation.

Le tribunal a rendu sa décision le 23 juin 2014 : les trois journalistes d'Al Jazira ont été déclarés coupables de toutes les charges retenues contre eux et condamnés à sept ans de prison. Baher Mohamer a été condamné à trois ans d'emprisonnement supplémentaires pour possession d'une douille, qu'il a déclaré avoir conservée en souvenir. Tous les autres prévenus, sauf deux, ont été condamnés à des peines de sept à 10 ans d'emprisonnement. La plupart ont été condamnés par contumace, mais un groupe de quatre hommes – sans lien avec les journalistes d'Al Jazira – est également emprisonné.

Le 13 novembre 2014, le président Abdel Fattah al Sissi a fait adopter une nouvelle loi permettant aux autorités de renvoyer des ressortissants étrangers dans leur pays d'origine afin qu'ils y soient jugés ou y purgent leur peine dans des affaires où l'« intérêt supérieur de l'État » prévaut. Le 20 novembre, il a indiqué à France 24 qu'il envisagerait de gracier les trois journalistes si cela allait dans le sens des « intérêts nationaux » de l'Égypte.

Les avocats de Mohamed Fahmy et le Syndicat des journalistes égyptiens ont demandé que cet homme soit libéré en vertu de l'article 486 du Code de procédure pénale, qui permet de reporter l'application d'une peine lorsque la personne condamnée souffre d'une maladie mettant sa vie en danger ou pouvant être fortement aggravée si la peine est appliquée.

Noms : Mohamed Fahmy, Baher Mohamed, Sohaib Saad Mohamed Mohamed, Khaled Mohamed Abdel Raouf Mohamed, Shadi Abdul Hameed Abdul Azeem Ibrahim, Khalid Abdulrahman Mahmoud Ahmed Abdulwahab
Hommes